

Département de la Charente
Commune de SALLES LAVALETTE

Projet de régularisation de l'élargissement et du redressement
d'un tronçon de la voie communale n° 150
et projet d'aliénation d'un chemin rural désaffecté

NOTE EXPLICATIVE

Le tronçon de la voie communale n° 150 ayant été élargi et redressé il y a de nombreuses années, la Commune de SALLES LAVALETTE souhaite régulariser la situation de son assiette actuelle.

Pour ce faire, la Commune projette l'acquisition de parties de la propriété de Monsieur et Madame Joël ROBELIN, ainsi que le déclassement d'un tronçon de l'ancienne emprise de la voie communale n° 150 désaffectée, en vue de son aliénation.

La Commune de SALLES LAVALETTE envisage également de procéder à l'aliénation du terrain d'assiette d'un court tronçon de chemin rural désaffecté, traversant la propriété de Monsieur et Madame Joël ROBELIN pour aller de la voie communale n° 150 à la Route Départementale n° 457 entre les actuelles parcelles E 129 et E 130.

I. PROJET DE RÉGULARISATION DE L'ÉLARGISSEMENT ET DU REDRESSEMENT D'UN TRONÇON DE LA VOIE COMMUNALE N° 150

A - PARTIES DE PROPRIETES CÉDÉES PAR M. ET MME ROBELIN A LA COMMUNE

1°) au Nord-Est de la voie communale

Situation :

Au lieudit "Au Dessous La Petite Bergère", à 1,5 km environ au Sud-Ouest du chef-lieu de la Commune.

Confrontant :

Au Sud et à l'Ouest, à l'assiette de la voie communale n° 150 devant rester inchangée.
A l'Est, à Monsieur et Madame Joël ROBELIN.

Figurant au cadastre :

Section E, numéro 133 partie, appartenant à Monsieur et Madame Joël ROBELIN, pour une contenance de 0 a 50 ca.

2°) au Nord-Est de la voie communale

Situation :

Au lieudit "Au Dessous La Petite Bergère", à 1,5 km environ au Sud-Ouest du chef-lieu de la Commune.

Confrontant :

Au Nord, à Monsieur et Madame Joël ROBELIN ;

Au Sud et à l'Ouest, à l'assiette de la voie communale n° 150 devant rester inchangée,

Au Sud-Est, à la Route Départementale n° 457.

Figurant au cadastre :

Section E, numéro 556 partie, appartenant à Monsieur et Madame Joël ROBELIN, pour une contenance de 2 a 18 ca.

3°) au Sud-Ouest de la voie communale

Situation :

Au lieudit "Terre de la Grande Bergère", à 1,5 km environ au Sud-Ouest du chef-lieu de la Commune.

Confrontant :

Au Nord-Est, à l'assiette de la voie communale n° 150 devant rester inchangée, et à Monsieur et Madame Joël ROBELIN,

Au Sud et à l'Ouest, à Monsieur et Madame Joël ROBELIN,

A son extrémité Sud-Est, à l'assiette de la voie communale n° 150 devant rester inchangée.

Figurant au cadastre :

- Section E, numéro 123 partie, appartenant à Monsieur et Madame Joël ROBELIN, pour une contenance de 0 a 96 ca,

- Section E, numéro 123 partie, appartenant à Monsieur et Madame Joël ROBELIN, pour une contenance de 0 a 14 ca,

- Section E, numéro 132 partie, appartenant à Monsieur et Madame Joël ROBELIN, pour une contenance de 3 a 51 ca,

- Section E, numéro 130 partie, appartenant à Monsieur et Madame Joël ROBELIN, pour une contenance de 0 a 14 ca.

4°) au Sud-Ouest de la voie communale

Situation :

Au lieudit "La Grande Bergère", à 1,5 km environ au Sud-Ouest du chef-lieu de la Commune.

Confrontant :

Au Nord et à son extrémité Nord-Ouest, à l'assiette de la voie communale n° 150 devant rester inchangée,

Au Sud-Est, à la Route Départementale n° 457,

Au Sud-Ouest, à Monsieur et Madame Joël ROBELIN.

Figurant au cadastre :

Section E, numéro 129 partie, appartenant à Monsieur et Madame Joël ROBELIN, pour une contenance de 0 a 74 ca.

B – PROJET DE DÉCLASSEMENT D'UN TRONÇON DE LA VOIE COMMUNALE N° 150 EN VUE DE SON ALIÉNATION

Situation :

Au lieudit "La Grande Bergère", à 1,5 km environ au Sud-Ouest du chef-lieu de la Commune.

Confrontant :

A ses deux extrémités Nord-Ouest et Sud-Est, à l'assiette actuelle de la voie communale n° 150 devant rester inchangée ;

De toutes autres parts, à Monsieur et Madame Joël ROBELIN.

Figurant au cadastre :

Section E, numéro à créer, pour une contenance de 0 a 77 ca.

II. PROJET D'ALIÉNATION D'UN TRONÇON DE CHEMIN RURAL DÉSAFFECTÉ

Situation :

Au lieudit "La Grande Bergère", à 1,5 km environ au Sud-Ouest du chef-lieu de la Commune.

Confrontant :

Au Nord, à l'assiette actuelle de la voie communale n° 150 ;

Au Sud, à la Route Départementale n° 457 ;

A l'Est et à l'Ouest, à Monsieur et Madame Joël ROBELIN.

Figurant au cadastre :

Section E, numéro à créer, pour une contenance de 0 a 76 ca.

Les frais de Géomètre seront pris en charge par moitié entre la Commune de SALLES LAVALETTE et Monsieur et Madame Joël ROBELIN.
